



*Communiqué de presse
Paris, le 16 janvier 2018*

Une couverture mobile 4 G de qualité pour tous les Franciliens, l'objectif « numérique » de la préfecture de la région d'Île-de-France

Le Président de la République a fixé, lors de la première Conférence Nationale des Territoires le 17 juillet dernier, des objectifs ambitieux en termes de numérique : garantir l'accès de tous les citoyens au bon débit (supérieur à 8Mbit/s), doter l'ensemble des territoires de la République de réseaux très haut débit (supérieur à 30Mbit/s) d'ici 2022 et généraliser une couverture mobile de qualité dès 2020.

Trois milliards d'investissements pour une couverture 4G nationale

L'Internet mobile doit être accessible à tous, tel est l'objectif du gouvernement qui a conclu un accord, vendredi 12 janvier 2018, avec les quatre opérateurs que sont Orange, SFR, Bouygues télécom et Free. Par cet accord, les quatre opérateurs ont pris des engagements contraignants pour investir beaucoup plus vite dans les infrastructures et ont accepté d'investir 3 milliards d'euros dans le déploiement d'ici à 5 ans maximum pour éliminer les zones blanches et offrir un service de qualité avec une couverture 4 G.

Les Franciliens sont concernés par cet accord qui va changer leur quotidien. Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris l'a rappelé, lors de la Commission régionale de stratégie numérique qui s'est tenue le 27 novembre dernier. Comme pour le déploiement de la couverture fixe en matière de haut et de très haut débit, l'objectif d'une couverture mobile totale 4 G de qualité est un enjeu crucial pour favoriser la cohésion sociale et territoriale, car « *il n'est pas acceptable qu'en Île-de-France, région capitale, des territoires éloignés de l'agglomération parisienne ne soient pas couverts ou restent mal couverts et qu'une frange de la population soit exclue de toute connectivité* » a d'ailleurs souligné le préfet de région.

Une centaine de territoires franciliens concernés par les problèmes de couverture mobile

À travers la plateforme « France Mobile », mise en place par l'Agence du Numérique, les élus peuvent signaler les difficultés liées à la couverture mobile. À fin décembre 2017, les élus ont saisi près d'une centaine de signalements.

62 signalements seront traités en priorité et des solutions seront apportées par les opérateurs tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments. Dans le sillage de l'accord du 12 janvier 2018, à terme, une solution devrait pouvoir être apportée à tout signalement afin d'atteindre l'objectif de couverture totale en Île-de-France.

Accélérer la couverture mobile sur nos axes de transport afin que les principaux axes routiers et ferroviaires soient couverts en 4 G est aussi un chantier qui ne peut se faire sans la

mobilisation des collectivités locales, étroitement associées à ce dispositif, et qui devront aussi s'impliquer pour permettre l'installation des équipements et infrastructures de téléphonie sur leurs territoires en vue d'améliorer la couverture mobile.

« Il est de notre responsabilité collective, État, collectivités locales et opérateurs, de prendre les mesures nécessaires pour faciliter et accélérer la mise en œuvre des déploiements sur le terrain au service de tous les Franciliens » précise Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)